



# Effets sexospécifiques de la covid-19 et mesures de politique générale équitables en matière d'agriculture, de sécurité alimentaire et de nutrition

## RÉSUMÉ

Pour faire face à la covid-19, de nombreux pays prennent des mesures visant à endiguer la propagation du virus. Bien que les effets sanitaires de la pandémie ne soient pas aussi marqués en milieu rural que dans les centres urbains, les mesures de lutte créent de nouvelles difficultés pour les femmes rurales s'agissant du rôle que celles-ci jouent dans la sécurité alimentaire de leur foyer, en tant que productrices agricoles, gestionnaires d'exploitation, transformatrices, commerçantes, employées ou chefs d'entreprise. L'expérience passée montre que les femmes rurales sont touchées de manière disproportionnée par les crises sanitaires et économiques sur plusieurs plans, y compris, mais pas exclusivement, la sécurité alimentaire et la nutrition, le manque de temps, l'accès aux établissements de santé, aux services et aux débouchés économiques, et la violence sexiste. En outre, la covid-19 accroît la charge qui pèse sur les femmes en raison des fermetures d'écoles et des soins supplémentaires à apporter aux membres de la famille qui sont malades.

Ce document d'information compile des éléments factuels concernant des épidémies en cours ou passées, qui permettent d'étudier les répercussions socioéconomiques de la pandémie actuelle sur les systèmes alimentaires et les économies rurales, et de déterminer en quoi la prise en compte des considérations de parité entre les sexes peut aider à régler les principales questions de politique générale en rapport avec le fonctionnement des systèmes alimentaires et agricoles et la situation particulière des femmes rurales. Par ailleurs, il contient des recommandations sur les politiques visant à atténuer les conséquences de la pandémie pour les femmes et les filles des zones rurales.

## Messages clés

- Les femmes rurales ont plus difficilement accès que les hommes aux ressources de production, aux services, aux technologies, aux marchés, aux actifs financiers et aux institutions locales, ce qui les rend plus sensibles aux effets socioéconomiques de la covid-19 et des mesures de lutte.
- Les répercussions de la pandémie touchent de manière disproportionnée les capacités de production, de procréation et de création de revenus des femmes rurales car elles réduisent en général les débouchés économiques de celles-ci et leur accès à des aliments nutritifs, tout en augmentant leur charge de travail et en intensifiant la violence sexiste.

- Par conséquent, les mesures de politique générale doivent tenir compte du rôle des femmes dans les systèmes agroalimentaires et faire en sorte que les différents besoins de celles-ci – qu'elles soient garantes de la sécurité alimentaire de leur foyer, productrices d'aliments, gestionnaires d'exploitation, transformatrices, commerçantes, employées ou chefs d'entreprise – soient satisfaits.
- Les femmes rurales sont la clé de voûte de la production, de la transformation et du commerce des denrées alimentaires et agricoles, et la pandémie de covid-19 a une incidence plus marquée sur leurs activités agricoles que sur celles des hommes. Il est donc crucial de prendre des mesures spéciales pour soutenir la participation des femmes rurales aux chaînes de valeur agroalimentaires.
- Les femmes ont souvent un accès restreint aux programmes de protection sociale, comme les transferts monétaires, les programmes de travaux publics et les transferts d'actifs. Il est essentiel d'élaborer et d'appliquer des mesures de protection sociale sexospécifiques pour réduire les risques et faire en sorte que ces interventions profitent équitablement aux femmes rurales.
- Les tensions découlant des mesures de confinement et des fermetures d'entreprises a entraîné une progression de la violence sexiste. Il est indispensable de repérer les femmes et les filles (de même que les hommes et les garçons) les plus vulnérables et de formuler des mesures destinées à réduire leur exposition aux risques et d'accroître leur accès aux services d'appui.
- Il est crucial d'investir dans la prise de responsabilités par les femmes et de faire participer celles-ci à la conception et à la mise en œuvre de stratégies permettant de faire face à la pandémie pour que leurs points de vue et leurs besoins soient dûment pris en compte.
- Contribuer à l'analyse des questions de parité hommes-femmes et à la production de données ventilées par sexe et par classe d'âge fait partie intégrante du suivi des effets sexospécifiques et de la production d'éléments à l'appui de l'élaboration de mesures de lutte qui tiennent dûment compte des besoins et des priorités différenciées des femmes et des hommes en milieu rural et y répondent véritablement.

## QUESTIONS DE POLITIQUE GENERALE

---

### **En milieu rural, les femmes sont davantage susceptibles que les hommes de souffrir de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition**

La pandémie de covid-19 et les mesures de lutte contre cette maladie ont déjà des répercussions négatives et sexospécifiques sur tous les aspects de la sécurité alimentaire et de la nutrition, du fait de la diminution des capacités de production et de distribution des aliments, de la baisse du pouvoir d'achat et de la réduction de l'accès à des aliments nutritifs (CSA, 2020). Les épidémies précédentes, notamment celles liées au virus de l'immunodéficience humaine (VIH) et au syndrome d'immunodéficience acquise (SIDA), au virus Ébola ou encore au syndrome respiratoire du Moyen-Orient (MERS), ont touché davantage les femmes marginalisées ou vulnérables, les enfants, les personnes âgées et les pauvres que les hommes en général (Fan, 2020). L'accès inéquitable aux ressources et aux services, le pouvoir de décision limité, le faible niveau d'instruction et la mobilité géographique restreinte sont des facteurs qui ont une incidence sur la capacité des femmes rurales de satisfaire les besoins nutritionnels de leur famille, de bénéficier de soins de santé et de percevoir un revenu pendant la pandémie actuelle.

Par ailleurs, des éléments indiquent que, en période de crise, les ménages pauvres adoptent des stratégies d'adaptation qui peuvent consister à acheter moins de denrées alimentaires, à choisir des aliments moins nutritifs et à réduire le nombre de repas quotidiens en raison de la baisse du revenu disponible (FAO *et al.*, 2017). Du fait des valeurs et des pratiques socioculturelles qui sous-tendent les inégalités entre les sexes au sein des ménages, la qualité et la quantité des apports alimentaires des femmes et des filles se trouvent généralement réduites en pareille situation (OXFAM, 2019). Dans de nombreuses sociétés, la tradition veut que les hommes mangent en premier et se voient attribuer les meilleurs aliments. En outre, en cas de pénurie alimentaire, l'insécurité alimentaire accrue, associée à des tensions plus marquées au sein du foyer, peut augmenter le risque pour les femmes d'être victimes de violence domestique (Comité permanent interorganisations, 2015).

Il est important d'indiquer que la crise alimentaire de 2007-2008, qui découlait de l'augmentation et de la volatilité des prix des denrées alimentaires, a eu des effets différents sur les hommes et les femmes (FAO, 2012). Étant donné qu'elles avaient un accès limité aux ressources de production et aux services agricoles, les agricultrices étaient moins bien dotées que les hommes pour augmenter la productivité de leur exploitation, tirer profit de la hausse des prix et satisfaire la demande alimentaire accrue. La crise liée à la pandémie de covid-19 risque de toucher les femmes rurales d'une manière tout aussi disproportionnée.

### **L'autonomisation économique des femmes rurales sera gravement compromise**

La pandémie de covid-19 représente une grave menace pour les moyens d'existence ruraux en ce qu'elle entrave la participation des femmes comme des hommes aux activités économiques en tant qu'agriculteurs, transformateurs, commerçants ou ouvriers. Les femmes rurales sont plus vulnérables que les hommes car elles ont accès à moins d'intrants de production, de marchés, de services, notamment financiers, de programmes de vulgarisation et d'informations. Par conséquent, la production alimentaire et végétale des femmes risque de diminuer, le commerce de détail risque de régresser et des entreprises risquent de s'effondrer, en particulier si elles sont spécialisées dans les denrées périssables (Korkoyah et Wreh, 2015). Les baisses de revenu qui s'ensuivraient pourraient amener des ménages à céder des actifs pour acheter des aliments et d'autres produits de première nécessité, ce qui réduirait leur résilience et leur productivité future. En raison du déséquilibre des pouvoirs au sein du foyer, les biens et les récoltes des femmes risquent d'être les premiers vendus et il est possible que les ménages puisent d'abord dans l'épargne féminine (Frankenberger *et al.*, 2012). Selon Quisumbing, Kumar et Behrman (2017), les actifs des épouses pâtissent grandement des chocs liés à des maladies au Bangladesh et sont touchés lorsqu'un décès survient dans une famille en Ouganda.

Par ailleurs, les mesures de confinement affaiblissent les liens entre les producteurs pauvres des zones rurales et les marchés urbains et périurbains, ce qui a des répercussions sur le revenu de ces producteurs. Ces relations entre zones urbaines et zones rurales, principalement dominées par des commerçantes, sont souvent inexistantes en période de crise, et l'appui officiel prêté par l'État n'en tient pas compte. Les restrictions de circulation des biens et des personnes lors de l'épidémie de maladie à virus Ébola de 2014-2016 en Afrique de l'Ouest, par exemple, ont entravé les activités de commerce des femmes, ce qui a eu des répercussions à la fois sur les échanges transfrontières et sur les échanges entre communautés (Korkoyah et Wreh, 2015; Kapur, 2020). En outre, ces restrictions ont limité la capacité des agricultrices de cultiver leurs terres et de mener d'autres activités agricoles. Par conséquent, les femmes n'étaient plus en mesure de rembourser les emprunts qu'elles avaient contractés auprès d'associations rurales d'épargne et de crédit, ce qui a nui à leurs moyens d'existence (GNUD, 2015; CARE, 2020).

Les femmes sont plus susceptibles que les hommes d'occuper un emploi informel ou précaire, extrêmement vulnérable en cas de ralentissement économique (Comité permanent interorganisations, 2020). Les emplois de ce type n'apportent aucune garantie institutionnelle (couverture sociale, pension de retraite ou assurance médicale, par exemple) et les femmes rurales se retrouvent ainsi dépourvues de toute protection en cas de maladie ou de chômage. Il est probable que les effets économiques de la covid-19 soient ressentis plus particulièrement par les femmes et les filles handicapées vivant en zone rurale, qui, en général, ont des revenus plus modestes, épargnent moins et sont plus proches du seuil de pauvreté que les femmes et les hommes valides. Les femmes rurales peuvent aussi avoir un accès restreint à l'aide sociale (transferts monétaires et travaux publics, par exemple) en raison de difficultés en matière de mobilité géographique, des soins qu'elles doivent prodiguer aux membres de leur famille, de contraintes liées à des normes culturelles ou à l'analphabétisme et d'un manque d'information sur ces programmes. Le caractère conditionnel des transferts monétaires peut exacerber leur pauvreté en temps et limiter leur capacité de mener des activités rémunératrices (FAO, 2018a, b et c).

### **Risque accru de violence sexiste à l'encontre des femmes et des filles en milieu rural**

Il ressort des éléments recueillis dans le cadre de la lutte contre la covid-19 que la violence, en particulier la violence domestique, et les violences faites aux femmes et aux filles augmentent sous l'effet des tensions familiales qui découlent de l'isolement, de l'insécurité alimentaire et financière, et de la fermeture des écoles (CARE, 2020; Comité permanent interorganisations, 2020). Selon les estimations de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), 1,52 milliard d'élèves (87 pour cent des enfants d'âge scolaire inscrits dans un établissement) et plus de 60 millions d'enseignants sont contraints de rester chez eux actuellement en raison des fermetures d'écoles décidées dans le cadre de la lutte contre la covid-19 (ONU-Femmes, 2020). Les femmes et les filles des zones rurales ont moins de possibilités de bénéficier de services d'appui et des soins de santé essentiels que celles qui vivent en ville, du fait de la disponibilité réduite des structures juridiques, sociales et de contrôle dans les campagnes. En outre, la pénurie alimentaire et les restrictions de circulation peuvent contraindre des femmes et des filles à monnayer des rapports sexuels et à accepter d'autres formes d'exploitation sexuelle.

L'expérience passée a montré que, en période de crise, les actes de violence sexiste étaient rarement signalés et le problème n'était pas traité comme il se devait. Pendant l'épidémie de maladie à virus Ébola qui a eu lieu en Afrique de l'Ouest en 2013-2015, la violence sexiste a progressé et les innombrables victimes étaient souvent négligées car ces questions n'étaient généralement pas intégrées dans les plans de lutte, d'où la vulnérabilité extrême des femmes en cette période (Korkoyah et Wreh, 2015). Des facteurs qui convergent et se cumulent, tels que l'âge, la situation socioéconomique, le handicap et l'appartenance ethnique, peuvent accroître le risque de violence sexiste durant l'épidémie de covid-19.

### **Les femmes rurales et les organisations qui les représentent sont souvent exclues de la prise de décision et de toute position de chef de file dans le cadre de l'élaboration des stratégies de lutte et d'atténuation**

Les normes socioculturelles et les rôles assignés en fonction du sexe restreignent la capacité des femmes rurales de participer à la formulation et à la mise en œuvre de stratégies de lutte et d'atténuation. Il est crucial que les femmes et les hommes participent équitablement à la prise

de décision pour que les priorités propres à chacun des deux sexes soient prises en considération et intégrées dans les initiatives, les politiques et les programmes de développement.

Une analyse rapide des questions de parité hommes-femmes en rapport avec la covid-19, qui a été réalisée récemment, a montré que la plupart des organes décisionnels créés pour faire face à la pandémie étaient dominés par les hommes (CARE et IRC, 2020). De même, les femmes et les filles, ainsi que les organisations qui les représentent, sont exclues de la prise de décision et des structures de gouvernance au niveau communautaire qui contribuent à la formulation des stratégies de lutte en cas de crise humanitaire (Comité permanent interorganisations, 2018).

### **Augmentation de la charge qui pèse sur les femmes dans leurs multiples rôles (production, procréation et participation à la collectivité)**

En moyenne, les femmes rurales doivent assumer une charge de travail excessive qui découle d'une répartition inégale des tâches entre les sexes et de leurs multiples rôles (production, procréation et participation à la collectivité), qui sont rarement rémunérés (OCDE, 2020).

La pandémie de covid-19 risque d'alourdir encore davantage ce fardeau en raison du nombre accru de personnes en quarantaine à domicile et/ou des soins supplémentaires que les femmes doivent prodiguer aux membres de leur famille qui sont malades (ONU-Femmes, 2020). Les femmes qui s'occupent de personnes handicapées au sein de leur foyer peuvent être particulièrement touchées. Par ailleurs, l'accès à des établissements de santé peut être plus compliqué, en zone rurale, pour les femmes handicapées, enceintes ou celles qui ont besoin de soins maternels car les centres médicaux sont souvent submergés. De nombreuses femmes travaillent plus longtemps que les hommes chaque jour et jonglent entre leurs responsabilités familiales et leurs activités productives, sans que cela soit pris en considération. Les fermetures d'écoles ont une incidence disproportionnée sur la vie des femmes qui doivent s'occuper des enfants, contraints de rester chez eux. De plus, les filles rurales travailleront probablement plus longtemps que les garçons chaque jour car elles devront assumer une partie des tâches domestiques et des soins dévolus à leur mère (FIDA, 2019).

## **RECOMMANDATIONS SUR LES POLITIQUES**

---

Les mesures de politique générale visant à lutter contre les effets de la covid-19 doivent prendre en considération le rôle essentiel des femmes dans les systèmes agroalimentaires et dans la sécurité alimentaire et la nutrition des ménages, ainsi que leur position cruciale en tant que productrices d'aliments, gestionnaires d'exploitation agricole, transformatrices, commerçantes, employées ou chefs d'entreprise. Il existe cinq domaines d'action principaux:

- **Veiller à la disponibilité de données et d'analyses ventilées par sexe et par classe d'âge pour le suivi des effets sexospécifiques**

Cela peut aider à élaborer des mesures inclusives et pertinentes sur le plan social. Ces mesures peuvent prendre plusieurs formes, notamment:

- Collecter des données et des éléments factuels ventilés par sexe qui permettent d'évaluer l'impact sexospécifique des mesures de confinement sur les femmes et les hommes vivant en zone rurale afin d'élaborer des mesures de prévention et de lutte différenciées et des cadres de suivi et d'établissement de rapports solides qui tiennent compte des considérations de parité entre les sexes;

- Réaliser une analyse des questions de parité hommes-femmes et intégrer ces questions de manière systématique dans les évaluations de la vulnérabilité et les interventions rapides/accélérées, de sorte que les rôles et les responsabilités des hommes et des femmes, ainsi que les difficultés et les possibilités propres à chaque sexe, soient pris en compte;
  - Évaluer l'accès des femmes à la protection sociale, à l'aide d'urgence et aux autres instruments de politique générale utilisés pour faire face à la pandémie, et les avantages qu'elles en retirent.
- **Prendre des mesures visant à réduire les inégalités entre les sexes en matière de sécurité alimentaire et de nutrition**

Les stratégies doivent comprendre une aide à court terme et un soutien aux moyens d'existence à long terme. Ces mesures peuvent prendre plusieurs formes, notamment:

- Élaborer et mettre en œuvre des interventions de protection sociale afin de faire en sorte que les femmes rurales y participent et en bénéficient équitablement;
  - Réaliser des analyses des questions de parité hommes-femmes et de la vulnérabilité qui permettent d'évaluer les risques liés aux aspects socioéconomiques, à la santé, au handicap et au cycle de vie, afin de repérer et de cibler en priorité les femmes et les filles les plus vulnérables;
  - Mettre en place ou renforcer des programmes d'assistance sociale consistant en des aides en nature et des transferts monétaires destinés aux femmes et aux filles vulnérables. Assouplir les critères d'accès aux programmes d'assistance sociale peut permettre d'éliminer les contraintes liées aux responsabilités plus grandes en matière de soins et à la mobilité géographique plus limitée des femmes;
  - Distribuer des colis alimentaires contenant des denrées dont la qualité nutritionnelle et la quantité sont suffisantes et/ou procéder à des transferts monétaires afin d'empêcher la réduction des apports alimentaires et le choix d'aliments moins nutritifs;
  - Fournir des informations sur les programmes d'assistance sociale disponibles, l'hygiène, la sécurité sanitaire des aliments, la nutrition et les régimes alimentaires sains par divers canaux de communication; adapter ces messages aux différents publics cibles (y compris les femmes analphabètes);
- Renforcer les capacités de production des agriculteurs, hommes et femmes, en garantissant un accès équitable aux ressources, aux intrants et aux services de production pour la prochaine saison;
  - Instaurer des mesures de protection destinées à promouvoir les investissements productifs, y compris dans les intrants agricoles, les transferts monétaires et les programmes d'aide en espèces, afin d'aider les agricultrices à se remettre de la crise provoquée par la pandémie de covid-19 et à se préparer aux prochaines saisons de production;
  - Élaborer et mettre en place des interventions à long terme visant à améliorer l'accès des agriculteurs, hommes et femmes, aux ressources de production, aux intrants, aux services ruraux, aux organisations de producteurs et aux actions collectives, ainsi que leur contrôle sur ces aspects;

- Créer des programmes innovants de production alimentaire familiale qui fourniront aux femmes et aux hommes vivant en zone rurale les connaissances et les ressources nécessaires pour produire et consommer des aliments nutritifs;
- Prendre des mesures permettant de prêter un appui ciblé aux femmes rurales handicapées pour qu'elles puissent continuer à percevoir des revenus et maintenir leurs moyens d'existence.

- **Prendre des mesures spéciales pour soutenir les activités économiques des femmes rurales dans les chaînes de valeur agroalimentaires**

Cet élément sera crucial pour que les restrictions imposées ne menacent pas les moyens d'existence des femmes et des hommes ni leur participation à l'activité économique. Ces mesures peuvent prendre plusieurs formes, notamment:

- Mettre en place des mécanismes d'appui aux services financiers qui ciblent les activités économiques menées par les femmes rurales en tant que productrices, transformatrices, commerçantes ou chefs d'entreprise;
  - Accorder des taux d'intérêt plus bas pour les activités économiques dans lesquelles les femmes sont surreprésentées et/ou créer des fonds de secours et des lignes de crédit ciblant les activités économiques des femmes;
  - Fournir un appui aux mécanismes d'épargne et de prêt auxquels les femmes ont un accès préférentiel, comme les associations et les coopératives rurales d'épargne et de crédit, les groupes d'entraide et les clubs d'investissement féminins, en incluant ces mécanismes dans les politiques financières destinées à faciliter le remboursement grâce au gel du paiement des intérêts;
  - Faciliter l'accès des femmes au crédit en assouplissant ou en élargissant les critères de garantie (acceptation, par exemple, des stocks, des cultures et des animaux d'élevage, des bijoux et du matériel à titre de garantie) et les programmes de prêt collectif afin d'éliminer les difficultés auxquelles sont confrontées les femmes et de pallier l'absence de garanties telles que des terres ou d'autres biens appartenant au ménage (FAO, 2018d);
- Faciliter l'accès des petits producteurs, hommes et femmes, aux marchés en éliminant les problèmes de mobilité géographique, les restrictions de transport et les perturbations des marchés;
  - Améliorer l'accès des femmes aux marchés grâce à l'innovation: par exemple, marchés ambulants de producteurs et/ou systèmes de transaction électronique permettant de gérer les commandes et les ventes de produits locaux et les achats de produits par le secteur public;
  - Accorder la priorité aux entreprises informelles et aux micro-entreprises, qui sont majoritairement gérées par des femmes, dans les mesures de secours, en veillant à ce qu'elles aient accès à des prêts, des formations et des marchés;
  - Renforcer les entreprises dirigées par des femmes dans les chaînes de valeur qui relient les zones urbaines et périurbaines aux zones rurales, en mettant en place des centres de services d'appui aux entreprises qui tiennent compte des considérations de parité hommes-femmes et soient situés à proximité des communautés et des villages. Ces



structures doivent proposer un large éventail de services adaptés aux besoins particuliers des femmes;

- Prendre des mesures visant à préserver et à soutenir les débouchés rémunérateurs des femmes et la participation de celles-ci au marché du travail, qui accordent la priorité aux travailleuses informelles, à temps partiel et saisonnières;
  - Élargir les catégories d'emploi dans le cadre des programmes de travaux publics de sorte qu'elles englobent les soins prodigués aux enfants en bas âge ou aux personnes malades au sein de la communauté ou du foyer. Cette mesure peut être favorable aux femmes rurales qui ont des responsabilités en matière de soins et alléger la charge des personnes qui s'occupent de membres de leur famille sans être rémunérées;
  - Fournir des emplois temporaires et/ou effectuer des transferts en espèces afin de renforcer la capacité des femmes rurales de gérer les risques. Cela contribuera à préserver leur bien-être et leurs actifs de production et à éviter les stratégies d'adaptation préjudiciables, comme la vente de biens et la réduction des apports alimentaires;
  - Mettre en place des programmes de travaux publics qui prévoient un quota minimal obligatoire de femmes, prennent en charge le transport et la garde des enfants, mettent à disposition des toilettes séparées et proposent des horaires de travail flexibles;
  - Prendre des mesures pour empêcher que les femmes enceintes et les mères allaitantes soient exposées à des risques (emplois du temps souples permettant d'éviter les heures de pointe dans les transports publics, par exemple) et assurer la prestation de services de santé sexuelle et reproductive (santé maternelle, par exemple);
  - Aider les entreprises, y compris les micro-entreprises et les petites entreprises, fortement féminisées à promouvoir la stabilité de l'emploi et à opérer leur transition d'un statut informel à un système plus structuré.
- **Prendre des mesures programmatiques et axées sur les politiques pour lutter contre la violence sexiste**

Cela implique notamment de réaliser une analyse des risques en matière de protection afin de produire des données concernant les populations les plus touchées, en créant des mécanismes destinés à garantir la participation de celles-ci à la formulation des projets et en communiquant des observations pendant et après la mise en œuvre. Ces mesures spécifiques peuvent prendre plusieurs formes, notamment:

- Collecter des données ventilées par sexe et par classe d'âge et réaliser des évaluations de la vulnérabilité afin de repérer les hommes, les femmes, les garçons et les filles les plus fragiles, en accordant une attention particulière aux personnes handicapées, aux personnes déplacées, aux migrants et aux réfugiés, et d'étayer l'élaboration de stratégies de protection et d'atténuation et de programmes de réhabilitation des moyens d'existence qui soient différenciés;
- Sensibiliser les intéressés aux risques existants et potentiels en matière de protection et renforcer les capacités des partenaires locaux et des populations concernées de les repérer et de les gérer;



- Adopter le principe qui consiste à «ne pas nuire» pour prévenir ou réduire au minimum les effets négatifs imprévus qui peuvent accroître la vulnérabilité des personnes face aux risques physiques et psycho-sociaux et accorder la priorité aux stratégies d'atténuation des risques.
- **Investir dans le rôle de chef de file des femmes et aider leurs réseaux structurés ou informels à contribuer à la lutte contre la covid-19**

Il faut que les mesures et les interventions permettent aux femmes rurales et aux organisations qui les représentent d'être à l'avant-garde de la lutte contre la covid-19 et de l'atténuation des effets de la pandémie.

- Faire participer les femmes rurales et leurs organisations à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies de lutte, de sorte que leurs besoins soient pris en considération:
  - Fixer des quotas et des cibles quant à la participation et au rôle de chef de file des femmes dans les comités et les équipes spéciales de niveaux national et local qui organisent la lutte contre la pandémie, afin que les femmes puissent faire entendre leur voix et influencer les processus décisionnels;
  - Améliorer les compétences de direction et la confiance en soi des femmes pour qu'elles participent efficacement à la prise de décision à différents niveaux;
  - Sensibiliser les institutions contribuant à la lutte contre la covid-19 à l'importance d'intégrer l'égalité des sexes dans les politiques et les programmes de lutte, et renforcer leurs capacités comme il se doit;
- Collaborer avec des organisations non gouvernementales (ONG), des organisations de la société civile et des groupes d'entraide de niveau international, national ou local afin que les mesures de lutte contre la covid-19 mettent fortement l'accent sur l'égalité des sexes;
  - Profiter de la présence d'organisations de producteurs, de coopératives, de groupes d'entraide, d'associations d'agriculteurs et d'organisations de femmes rurales pour faciliter l'exécution des mesures gouvernementales essentielles de lutte contre la pandémie. Les groupes d'entraide, par exemple, peuvent contribuer à la réalisation de transferts monétaires pour que les femmes ne soient pas laissées de côté par les programmes.

## **ROLE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

---

Afin de prendre en considération les répercussions sexospécifiques de la covid-19, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) collaborera avec ses États Membres pour réaliser les travaux suivants:

- Contribuer à l'élaboration de mesures de politique générale tenant compte des questions de parité entre les sexes qui correspondent aux besoins des femmes et des hommes des zones rurales, dans le contexte de la lutte contre la covid-19;
- Collecter des données et des éléments factuels qualitatifs et quantitatifs ventilés par sexe qui permettent d'évaluer l'impact sexospécifique de la covid-19 et des mesures de lutte contre cette maladie, afin d'étayer les futures interventions;

- Repérer les femmes vulnérables et les organisations qui les représentent afin d'accorder la priorité à leurs besoins et d'étayer l'élaboration de stratégies de lutte et d'atténuation;
- Intégrer l'égalité des sexes dans les stratégies et les plans de reprise, en prêtant attention aux travailleurs informels et aux inégalités hommes-femmes dans l'agriculture et les secteurs ruraux;
- Élaborer des interventions à long terme qui aident les agriculteurs, hommes et femmes, en garantissant un accès équitable aux ressources de production, aux intrants, aux services ruraux, aux organisations de producteurs et aux actions collectives, et un contrôle égalitaire sur ces aspects.

## BIBLIOGRAPHIE

---

- CARE et IRC.** 2020. *Global Rapid Gender Analysis for COVID-19*. Genève, CARE International, et New York, International Rescue Committee. 20 p. (disponible à l'adresse suivante: [https://insights.careinternational.org.uk/media/k2/attachments/CARE-IRC\\_Global-RGA-COVID-19\\_April-2020.pdf](https://insights.careinternational.org.uk/media/k2/attachments/CARE-IRC_Global-RGA-COVID-19_April-2020.pdf)).
- CARE.** 2020. *Gender implications of COVID-19 outbreaks in development and humanitarian settings*. Genève, CARE International. 9 p. (disponible à l'adresse suivante: [https://www.care-international.org/files/files/Gendered\\_Implications\\_of\\_COVID-19-Full\\_Paper.pdf](https://www.care-international.org/files/files/Gendered_Implications_of_COVID-19-Full_Paper.pdf)).
- Comité de la sécurité alimentaire mondiale.** 2020. *Document de synthèse provisoire. Conséquences de la pandémie au COVID-19 pour la Sécurité Alimentaire et la Nutrition (SAN), par le Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE)*. Rome, Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (disponible à l'adresse suivante: [http://www.fao.org/fileadmin/templates/cfs/Docs1920/HLPE\\_2020/New\\_HLPE\\_paper\\_COVID\\_FR.pdf](http://www.fao.org/fileadmin/templates/cfs/Docs1920/HLPE_2020/New_HLPE_paper_COVID_FR.pdf)).
- Comité permanent interorganisations.** 2015. *Directives pour l'intégration d'interventions ciblant la violence basée sur le genre dans l'action humanitaire. Réduction des risques, promotion de la résilience et aide au relèvement*. Genève, Comité permanent interorganisations. 366 p. (disponible à l'adresse suivante: [https://gbvguidelines.org/wp/wp-content/uploads/2016/03/2015-IASC-Directrices-VBG\\_version-francaise.pdf](https://gbvguidelines.org/wp/wp-content/uploads/2016/03/2015-IASC-Directrices-VBG_version-francaise.pdf)).
- Comité permanent interorganisations.** 2018. *The IASC Gender Accountability Framework Report – 2018*. Genève, Comité permanent interorganisations. 32 p. (disponible à l'adresse suivante: [https://interagencystandingcommittee.org/system/files/iasc\\_af\\_gender\\_report\\_2018.pdf](https://interagencystandingcommittee.org/system/files/iasc_af_gender_report_2018.pdf)).
- Comité permanent interorganisations.** 2020. *Orientation provisoire. Alerte sur le genre pour la pandémie de COVID-19. Groupe de référence de l'IASC pour le genre dans l'action humanitaire. In Comité permanent interorganisations [en ligne]. Genève, Comité permanent interorganisations. [Consulté le 12 mai 2020].* <https://interagencystandingcommittee.org/system/files/2020-04/IASC%20Interim%20Guidance%20on%20COVID-19%20-%20Gender%20Alert%20%28French%29.pdf>.

- Fan, S.** 2020. IFPRI Blog – Issue post – Preventing global food security crisis under COVID-19 emergency. IFPRI Blog: issue post. *In* Institut international de recherche sur les politiques alimentaires [en ligne]. Washington, IFPRI [consulté le 12 mai 2020].  
<https://www.ifpri.org/blog/preventing-global-food-security-crisis-under-covid-19-emergency>.
- FAO, FIDA, OMS, PAM et UNICEF.** 2017. *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2017. Renforcer la résilience pour favoriser la paix et la sécurité alimentaire*. Rome. 144 p. (disponible à l'adresse suivante: <http://www.fao.org/3/a-i7695f.pdf>).
- FAO.** 2012. *Women's resilience to food price volatility: A policy response*. Rome. 35 p. (disponible à l'adresse suivante: <http://www.fao.org/3/i3617e/i3617e.pdf>).
- FAO.** 2018a. *FAO Technical Guide 1 – Introduction to gender-sensitive social protection programming to combat rural poverty: Why is it important and what does it mean?* Rome. 80 p. (disponible à l'adresse suivante: <http://www.fao.org/3/CA2026EN/ca2026en.pdf>).
- FAO.** 2018b. *FAO Technical Guide 2 – Integrating gender into the design of cash transfer and public works programmes*. Rome. 92 p. (disponible à l'adresse suivante: <http://www.fao.org/3/CA2038EN/ca2038en.pdf>).
- FAO.** 2018c. *FAO Technical Guide 3 – Integrating gender into implementation and monitoring and evaluation of cash transfer and public works programmes*. Rome. 52 p. (disponible à l'adresse suivante: <http://www.fao.org/3/CA2035EN/ca2035en.pdf>).
- FAO.** 2018d. *Developing gender sensitive value chains. Guidelines for practitioners*. Rome. 116 p. (disponible à l'adresse suivante: <http://www.fao.org/3/i9212en/i9212EN.pdf>).
- FIDA.** 2019. Donner leur chance aux jeunes ruraux. Rapport sur le développement rural 2019. © Fonds international de développement agricole. *In* Fonds international de développement agricole [en ligne]. Rome, FIDA. [Consulté le 12 mai 2020].  
<https://www.ifad.org/ruraldevelopmentreport/fr/>.
- Frankenberger, T., Langworthy, M., Spangler, T. et Nelson, S.** 2012. *Enhancing Resilience to Food Security Shocks in Africa. Discussion Paper*. Tucson, Tango, International. 76 p. (disponible à l'adresse suivante: [https://www.fsnnetwork.org/sites/default/files/discussion\\_paper\\_usaid\\_dfid\\_wb\\_nov\\_8\\_2012.pdf](https://www.fsnnetwork.org/sites/default/files/discussion_paper_usaid_dfid_wb_nov_8_2012.pdf)).
- GNUD.** 2015. *Socio-economic impact of Ebola virus disease in West African countries: A call for national and regional containment, recovery and prevention*. Groupe des Nations Unies pour le développement – Afrique de l'Ouest et Afrique centrale. 116 p. (disponible à l'adresse suivante: <https://www.undp.org/content/dam/rba/docs/Reports/ebola-west-africa.pdf>).
- Kapur, N.** 2020. *Gender analysis: Prevention and response to Ebola virus disease in the Democratic Republic of Congo*. Genève, CARE International. 46 p. (disponible à l'adresse suivante: [https://www.care-international.org/files/files/Ebola\\_Gender\\_Analysis\\_English\\_v2.pdf](https://www.care-international.org/files/files/Ebola_Gender_Analysis_English_v2.pdf)).
- Korkoyah, D. T. Jr. et Wreh, F. F.** 2015. *Ebola Impact Revealed: An Assessment of the Differing Impact of the Outbreak on Women and Men in Liberia*. ONU-Femmes, Oxfam, Ministère du genre et du développement du Libéria et Liberia Wash Consortium. 35 p. (disponible à l'adresse suivante: [https://www-cdn.oxfam.org/s3fs-public/file\\_attachments/rr-ebola-impact-women-men-liberia-010715-en.pdf](https://www-cdn.oxfam.org/s3fs-public/file_attachments/rr-ebola-impact-women-men-liberia-010715-en.pdf)).

- OCDE. 2020. OECD Policy Responses to Coronavirus (Covid-19): Women at the core of the fight against COVID-19 crisis. *In* Organisation de coopération et de développement économiques [en ligne]. Paris, OCDE. [Consulté le 12 mai 2020]. <http://www.oecd.org/coronavirus/policy-responses/women-at-the-core-of-the-fight-against-covid-19-crisis-553a8269/>
- ONU-Femmes. 2020. *Note de synthèse: L'impact de la COVID-19 sur les femmes et les filles*. New York, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. 22 p. (disponible à l'adresse suivante: [https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/note\\_de\\_synthese\\_-\\_l'impact\\_de\\_la\\_covid-19\\_sur\\_les\\_femmes\\_et\\_les\\_filles.pdf](https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/note_de_synthese_-_l'impact_de_la_covid-19_sur_les_femmes_et_les_filles.pdf)).
- OXFAM. 2019. *Crises alimentaires mondiales : les femmes rurales continuent à porter le fardeau de la pauvreté et la faim*. Oxford, OXFAM. 9 p. (disponible à l'adresse suivante: [https://www.oxfamfrance.org/wp-content/uploads/2019/04/French\\_WomenAndFoodCrises-1.pdf](https://www.oxfamfrance.org/wp-content/uploads/2019/04/French_WomenAndFoodCrises-1.pdf)).
- Quisumbing, A., Kumar, N. et Behrman, J. A. 2017. Do shocks affect men's and women's assets differently? Evidence from Bangladesh and Uganda. *Development Policy Review*, 36 (1: 3-34).
- RWCF. 2020. Resources for restaurants and workers coping with the COVID-19 Emergency. *In* Restaurant Workers' Community Foundation [en ligne]. [Consulté le 12 mai 2020]. <https://www.restaurantworkerscf.org/news/2020/3/15/resources-for-restaurants-and-workers-coping-with-the-covid-19-emergency>

## REMERCIEMENTS

---

Ce document d'information a été élaboré par Susan Kaaria, Erdgin Mane, Tacko Ndiaye, Martha Osorio, Alejandra Safa, Ilaria Sisto et Libor Stloukal. Les auteurs appartiennent à l'équipe chargée des questions de parité entre les sexes de la Division des politiques sociales et des institutions rurales de la FAO.